

2^e séance

INTERDICTION DES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE D'UNE PERSONNE Proposition de loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne

Texte adopté par la commission - n° 4501

Article 1^{er}

- ① Après la section 1 *quater* du chapitre V du titre II du livre II du code pénal, est insérée une section 1 *quinquies* ainsi rédigée :

- ② « SECTION 1 *QUINQUIES*

- ③ « **DES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE**

- ④ « *Art. 225-4-13.* – Les pratiques, les comportements ou les propos répétés visant à modifier ou à réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, vraie ou supposée, d'une personne et ayant pour effet une altération de sa santé physique ou mentale sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

- ⑤ « Lorsque les faits sont commis au préjudice d'un mineur ou lorsqu'un mineur était présent au moment des faits et y a assisté, les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende. »

Amendement n° 73 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre, vraie ou supposée, ».

Amendements identiques :

Amendements n° 9 présenté par Mme Lorho et n° 31 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre ».

Amendements identiques :

Amendements n° 15 présenté par Mme Lorho et n° 32 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , vraie ou supposée, ».

Amendement n° 42 présenté par M. Lachaud, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, M. Mélenchon, Mme Rubin, M. Larive, Mme Fiat, M. Corbière, M. Coquerel, Mme Taurine, M. Ruffin, M. Bernalicis et Mme Autain.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et ayant pour effet une altération de sa »

les mots :

« ou d'un groupe de personnes et ayant pour effet une altération de leur ».

Amendement n° 81 présenté par M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafo, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros »

les mots :

« trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros ».

Amendement n° 51 présenté par M. Chenu.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros »

les mots :

« trois ans d'emprisonnement et de 40 000 euros ».

Amendement n° 66 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La peine complémentaire de confiscation prévue à l'article 131-21 du code pénal est également encourue. »

Amendement n° 25 présenté par Mme Ménard.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Sont exclus de ce champ d'application les pratiques, les comportements ou les propos réalisés et prononcés dans une attitude d'écoute, neutre et bienveillante pour permettre un accompagnement serein du mineur. »

Amendement n° 59 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ces pratiques, comportements ou propos ne comprennent pas ceux visant le changement de sexe ou tout service qui s'y rapporte. »

Amendement n° 14 présenté par Mme Lorho.

Supprimer l'alinéa 5.

Amendement n° 82 présenté par M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman.

Substituer à l'alinéa 5 les six alinéas suivants :

« Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'ils sont commis :

« 1° Au préjudice d'un mineur ou lorsqu'un mineur était présent au moment des faits et y a assisté ;

« 2° Par un ascendant ou toute personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ;

« 3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique, à un état de grossesse ou à la précarité de sa situation économique ou sociale, est apparente ou connue de leur auteur ;

« 4° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

« 5° Par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. »

Amendements identiques :

Amendements n° 83 présenté par M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman et n° 85 présenté par Mme Abadie, M. Gouffier-Cha, M. Anglade, Mme Avia, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Fauvergue, M. Gauvain, Mme Guerel, M. Houlié, Mme Kamowski, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, Mme Oppelt, M. Paris, M. Person, M. Pont, M. Poulliat, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourot, M. Turret, M. Vuilletet, M. Damien Adam, M. Lénack Adam, M. Ahamada, M. Alauzet, Mme Ali, Mme Amadou, M. Anato, M. Ardouin, M. Arend, Mme Atger, M. Bachelier, M. Baichère, Mme Ballet-Blu, M. Barbier, M. Batut, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Belhaddad, Mme Bergé, M. Berville, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blein, M. Bois, M. Bonnell, Mme Bono-Vandorme, M. Borowczyk, M. Bothorel, Mme Claire Bouchet, M. Bouyx, Mme Boyer, M. Bridey, Mme Brugnera, Mme Brulebois, Mme Brunet, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Calvez, Mme Cattelot, M. Causse, Mme Cazarian, Mme Cazebonne, M. Cazeneuve, M. Cazenove, M. Cellier, M. Chalumeau, Mme Charrière, Mme Charvier, M. Chassaing, M. Chouat, M. Claireaux, Mme Clapot, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Colas-Roy, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Couillard, M. Da Silva, M. Damaisin, M. Daniel, Mme Daufès-Roux, Mme Dominique David, Mme de Lavergne, M. de Rugy, Mme Degois, M. Marc Delatte, Mme Delpirou, M. Delpon, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Do, M. Dombrevail, Mme Jacqueline Dubois, Mme Dubos, Mme Dufeu, Mme Françoise Dumas, Mme Dupont, M. Démoulin, Mme Errante, Mme Fabre, Mme Faure-Muntian, M. Fiévet, M. Freschi, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, Mme Gayte, Mme Genetet, Mme Gipson, M. Girardin, Mme Givernet, Mme Gomez-Bassac, M. Gouttefarde, Mme Grandjean, Mme Granjus, M. Grau, M. Guerini, Mme Guévenoux, M. Gérard, Mme Hammerer, M. Hauri, Mme Hennion, M. Henriët, M. Holroyd, Mme Héryn, Mme Iborra, M. Jacques, Mme Janvier, M. Jolivet, M. Kasba-

rian, Mme Kerbarh, M. Kerlogot, Mme Khattabi, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Krimi, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lang, Mme Lardet, M. Lauzzana, Mme Lazaar, M. Le Bohec, Mme Le Feur, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, M. Leclabart, M. Leclercq, Mme Leguille-Balloy, M. Lejeune, Mme Lenne, M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, Mme Liso, Mme Magne, M. Mahjoubi, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Marilossian, Mme Marsaud, M. Martin, M. Masségia, Mme Mauborgne, M. Mbaye, Mme Melchior, M. Mesnier, Mme Meynier-Millefert, Mme Michel-Brassart, M. Michels, Mme Mirallès, M. Moreau, M. Morenas, Mme Morlighem, Mme Motin, Mme Muschotti, Mme Mörch, M. Nogal, Mme O'Petit, Mme Osson, M. Paluszkiwicz, Mme Panonacle, Mme Park, Mme Parmentier-Lecocq, M. Pellois, M. Perea, M. Perrot, Mme Petel, Mme Peyrol, Mme Peyron, M. Picheureau, Mme Piron, Mme Pitollat, M. Portarrieu, Mme Pouzyreff, Mme Provendier, Mme Pételle, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rauch, M. Renson, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, Mme Roques-Etienne, M. Roseren, Mme Rossi, M. Rouillard, M. Cédric Roussel, M. Saint-Martin, Mme Saint-Paul, Mme Sarles, M. Sempastous, M. Serva, Mme Silin, M. Solère, M. Sommer, M. Sorre, M. Studer, Mme Sylla, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Tan, Mme Tanguy, M. Templier, M. Testé, M. Thiébaud, Mme Thomas, Mme Tiegna, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, M. Travert, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Venteau, Mme Verdier-Jouclas, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, Mme Zannier, Mme Zitouni, M. Zulesi et M. Castaner.

Substituer à l'alinéa 5 les six alinéas suivants :

« Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'ils sont commis :

« 1^o Au préjudice d'un mineur ou lorsqu'un mineur était présent au moment des faits et y a assisté ;

« 2^o Par un ascendant ou toute personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ;

« 3^o Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique, à un état de grossesse ou à la précarité de sa situation économique ou sociale, est apparente ou connue de leur auteur ;

« 4^o Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

« 5^o Par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. »

Amendement n° 52 présenté par M. Chenu.

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros »

les mots :

« quatre ans d'emprisonnement et à 50 000 euros ».

Amendement n° 43 présenté par M. Lachaud, Mme Fiat, M. Corbière, M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Obono, Mme Autain, M. Larive, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Mélenchon, M. Ratenon, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ruffin, Mme Taurine et M. Quatennens.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les deux alinéas précédents ne s'appliquent pas aux circonstances aggravantes prévues par les articles 222-8, 222-10 et 222-12. »

Amendement n° 60 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Lorsque l'infraction est commise par une personne titulaire de l'autorité parentale sur le mineur, la juridiction de jugement se prononce sur le retrait total ou partiel de l'autorité parentale ou sur le retrait de l'exercice de cette autorité en application des articles 378 et 379-1 du code civil et peut ordonner des mesures d'assistance éducative dans les conditions prévues à l'article 375 du même code. »

Amendements identiques :

Amendements n° 2 présenté par Mme Buffet, Mme Lebon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc et n° 48 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Lorsque l'infraction est commise par une personne titulaire de l'autorité parentale sur le mineur, la juridiction de jugement se prononce sur le retrait total ou partiel de l'autorité parentale ou sur le retrait de l'exercice de cette autorité en application des articles 378 et 379-1 du code civil. »

Amendement n° 57 présenté par M. Chenu et M. Meizonnet.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Toute personne se rendant coupable du délit prévu au premier alinéa et n'ayant pas la nationalité française se voit contrainte de quitter le territoire national à l'issue de sa peine. »

Amendement n° 53 présenté par M. Chenu.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Lorsqu'une personne morale a participé de manière directe ou indirecte à la commission de l'infraction, la dissolution de cette dernière peut être prononcée. »

Amendements identiques :

Amendements n° 22 présenté par Mme Abadie, M. Gouffier-Cha, M. Anglade, Mme Avia, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Fauvergue, M. Gauvain, Mme Guerel, M. Houlié, Mme Kamowski, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, Mme Oppelt, M. Paris, M. Person, M. Pont, M. Poulliat, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin,

M. Terlier, Mme Thourot, M. Turret, M. Vuilletet, M. Damien Adam, M. Lénack Adam, M. Ahamada, M. Alauzet, Mme Ali, Mme Amadou, M. Anato, M. Ardouin, M. Arend, Mme Atger, M. Bachelier, M. Baichère, Mme Ballet-Blu, M. Barbier, M. Batut, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Belhaddad, Mme Bergé, M. Berville, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blein, M. Bois, M. Bonnell, Mme Bono-Vandorme, M. Borowczyk, M. Bothorel, Mme Claire Bouchet, M. Bouyx, Mme Boyer, M. Bridey, Mme Brugnera, Mme Brulebois, Mme Brunet, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Calvez, Mme Cattelot, M. Causse, Mme Cazarian, Mme Cazebonne, M. Cazeneuve, M. Cazenove, M. Cellier, M. Chalumeau, Mme Charrière, Mme Charvier, M. Chassaing, M. Chouat, M. Claireaux, Mme Clapot, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Colas-Roy, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Couillard, M. Da Silva, M. Damaisin, M. Daniel, Mme Daufès-Roux, Mme Dominique David, Mme de Lavergne, M. de Ruy, Mme Degois, M. Marc Delatte, Mme Delpirou, M. Delpon, M. Descrozaillie, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Do, M. Dombreval, Mme Jacqueline Dubois, Mme Dubos, Mme Dufeu, Mme Françoise Dumas, Mme Dupont, M. Démoulin, Mme Errante, Mme Fabre, Mme Faure-Muntian, M. Fiévet, M. Freschi, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, Mme Gayte, Mme Genetet, Mme Gipson, M. Girardin, Mme Givernet, Mme Gomez-Bassac, M. Gouttefarde, Mme Grandjean, Mme Granjus, M. Grau, M. Guerini, Mme Guévenoux, M. Gérard, Mme Hammerer, M. Hauri, Mme Hennion, M. Henriot, M. Holroyd, Mme Hérin, Mme Iborra, M. Jacques, Mme Janvier, M. Jolivet, M. Kasbarian, Mme Kerbarh, M. Kerlogot, Mme Khattabi, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Krimi, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lang, Mme Lardet, M. Lauzzana, Mme Lazaar, M. Le Bohec, Mme Le Feu, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, M. Leclabart, M. Leclercq, Mme Leguille-Balloy, M. Lejeune, Mme Lenne, M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, Mme Liso, Mme Magne, M. Mahjoubi, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Marilossian, Mme Marsaud, M. Martin, M. Masségla, Mme Mauborgne, M. Mbaye, Mme Melchior, M. Mesnier, Mme Meynier-Millefert, Mme Michel-Brassart, M. Michels, Mme Mirallès, M. Moreau, M. Morenas, Mme Morlighem, Mme Motin, Mme Muschotti, Mme Mörch, M. Nogal, Mme O'Petit, Mme Osson, M. Paluszkievicz, Mme Panonacle, Mme Park, Mme Parmentier-Lecocq, M. Pellois, M. Perea, M. Perrot, Mme Petel, Mme Peyrol, Mme Peyron, M. Piche-reau, Mme Piron, Mme Pitollat, M. Portarrieu, Mme Pouzyreff, Mme Provendier, Mme Pételle, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rauch, M. Renson, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, Mme Roques-Etienne, M. Rosen, Mme Rossi, M. Rouillard, M. Cédric Roussel, M. Saint-Martin, Mme Saint-Paul, Mme Sarles, M. Sempastous, M. Serva, Mme Silin, M. Solère, M. Sommer, M. Sorre, M. Studer, Mme Sylla, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Tan, Mme Tanguy, M. Templier, M. Testé, M. Thiébaud, Mme Thomas, Mme Tiegna, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, M. Travert, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Venteau, Mme Verdier-Jouclas, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, Mme Zannier, Mme Zitouni, M. Zulesi et M. Castaner, n° 47 présenté par Mme Vanceune-brock, n° 84 présenté par M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé,

Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman et n° 86 présenté par M. Euzet, M. Becht, M. Houbbron, Mme Firmin Le Bodo, M. Kervran, M. Herth, M. Bournazel, M. Christophe, Mme Lemoine, Mme Sage, Mme Valérie Petit, Mme Magnier, M. Lamirault et M. Potterie.

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« II. – Le troisième alinéa de l'article 2-6 du code de procédure pénale est ainsi modifié :

« 1° Après la référence : « 222-18 », est insérée la référence : « , 225-4-13 » ;

« 2° Après le mot : « sexe », sont insérés les mots : « , de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre » . »

Amendement n° 1 présenté par M. Gérard, Mme Avia, Mme Abadie, M. Kerlogot, M. Baichère, M. Touraine, M. Chalumeau, M. Claireaux, Mme Valérie Petit, M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Atger, Mme Lenne et Mme Tuffnell.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au troisième alinéa du 7 du I de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, après la référence : « 225-4-1, », est insérée la référence : « 225-4-13, » . »

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 87 présenté par M. Di Filippo.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 1110-3 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1110-3-1 A ainsi rédigé :

« Art. L. 1110-3-1 A. – Les pratiques visant le changement de sexe ou tout service qui s'y rapporte ne peuvent en aucun cas être prescrits à un mineur. »

Amendement n° 74 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 1110-3 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1110-3-1 A ainsi rédigé :

« Art. L. 1110-3-1 A. – Aucun traitement hormonal de substitution ne peut être prescrit à un mineur ».

Sous-amendement n° 89 présenté par Mme Ménard.

Après le mot :

« être »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« administré en vue d'un changement de sexe. »

Article 2

- ① Le code pénal est ainsi modifié :
- ② 1^o L'article 132–77 est ainsi modifié :
- ③ a) Avant le dernier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ④ « Sont considérées comme commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, vraie ou supposée, de la victime au sens du premier alinéa et donnent lieu à l'aggravation des peines prévues au présent article les infractions commises en vue de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, vraie ou supposée, de la personne. » ;
- ⑤ b) (*nouveau*) Au dernier alinéa, après la référence : « 225–1 », est insérée la référence : « , 225–4–13 » ;
- ⑥ 2^o Après le 15^o de l'article 222–13, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ⑦ « Sont considérées comme commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, vraie ou supposée, de la victime au sens du 5^o *ter* et donnent lieu aux peines prévues au premier alinéa les infractions commises en vue de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, vraie ou supposée, de la personne. » ;
- ⑧ 3^o et 4^o (*Supprimés*)

Amendement n° 75 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

I. – À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou de l'identité de genre, vraie ou supposée, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre, vraie ou supposée, ».

Amendement n° 10 présenté par Mme Lorho.

I. – À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou de l'identité de genre ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre ».

Amendement n° 16 présenté par Mme Lorho.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , vraie ou supposée, ».

Amendement n° 33 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« modifier »

le mot :

« contraindre ».

Amendement n° 76 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« ou de l'identité de genre, vraie ou supposée, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre, vraie ou supposée, ».

Amendement n° 11 présenté par Mme Lorho.

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« ou de l'identité de genre ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre ».

Amendement n° 17 présenté par Mme Lorho.

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , vraie ou supposée, ».

Après l'article 2

Amendement n° 44 présenté par M. Lachaud, M. Larive, Mme Obono, M. Corbière, M. Coquerel, Mme Fiat, Mme Panot, M. Mélenchon, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Ressiguié, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, M. Bernalicis, Mme Taurine et Mme Autain.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Le titre II du livre II du code pénal est ainsi modifié :

1^o Après le 6^o *bis* de l'article 222–8, il est inséré un 6^o *ter* ainsi rédigé :

« 6^o *ter* Avec pour intention la modification ou la répression de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée d'une personne ou d'un groupe de personnes ; »

2^o L'article 225–4–13, dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la présente loi, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas aux faits mentionnés au 6^o *ter* de l'article L. 222–8. »

Amendement n° 61 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Après le 6^o *bis* de l'article 222–8 du code pénal, il est inséré un 6^o *ter* ainsi rédigé :

« 6^o *ter* Avec pour intention la modification ou la répression de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée d'une personne ou d'un groupe de personnes ; »

Amendement n° 45 présenté par M. Lachaud, M. Larive, Mme Obono, M. Corbière, M. Coquerel, Mme Fiat, Mme Panot, M. Mélenchon, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Ressiguier, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, M. Bernalicis, Mme Taurine et Mme Autain.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Le titre II du livre II du code pénal est ainsi modifié :

1° Après le 6° *bis* de l'article 222-10, il est inséré un 6° *ter* ainsi rédigé :

« 6° *ter* Avec pour intention la modification ou la répression de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée d'une personne ou d'un groupe de personnes ; »

2° L'article 225-4-13, dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la présente loi, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas aux faits mentionnés au 6° *ter* de l'article L. 222-10. »

Amendement n° 62 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Après le 6° *bis* de l'article 222-10 du code pénal, il est inséré un 6° *ter* ainsi rédigé :

« 6° *ter* Avec pour intention la modification ou la répression de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée d'une personne d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ».

Amendement n° 46 présenté par M. Lachaud, Mme Obono, Mme Panot, M. Mélenchon, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Ressiguier, Mme Fiat, M. Larive, M. Corbière, Mme Rubin, M. Ratenon, M. Bernalicis, M. Ruffin, M. Coquerel, Mme Taurine et Mme Autain.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Le titre II du livre II du code pénal est ainsi modifié :

1° Après le 6° *bis* de l'article 222-12, il est inséré un 6° *ter* ainsi rédigé :

« 6° *ter* Avec pour intention la modification ou la répression de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée d'une personne ou d'un groupe de personnes ; »

2° L'article 225-4-13, dans sa rédaction résultant de l'article 1^{er} de la présente loi, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas aux faits mentionnés au 6° *ter* de l'article L. 222-12. »

Amendement n° 63 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,

Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Après le 6° *bis* de l'article 222-12 du code pénal, il est inséré un 6° *ter* ainsi rédigé :

« 6° *ter* Avec pour intention la modification ou la répression de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée d'une personne d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ».

Avant l'article 3

CHAPITRE II

INTERDICTION DES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ

Amendements identiques :

Amendements n° 12 présenté par Mme Lorho et n° 78 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

À l'intitulé du chapitre II, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre ».

Article 3

① Le chapitre III du titre VI du livre I^{er} du la quatrième partie du code de la santé publique est complété par un article L. 4163-11 ainsi rédigé :

② « Art. L. 4163-11. – Le fait de donner des consultations ou de prescrire des traitements en prétendant pouvoir modifier ou réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, vraie ou supposée, d'une personne est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

③ « Une interdiction d'exercer la profession de médecin peut également être prononcée pour une durée ne pouvant excéder dix ans à l'encontre des personnes physiques coupables de l'infraction prévue au premier alinéa. »

Amendement n° 36 présenté par Mme Ménard.

Supprimer l'alinéa 2.

Amendements identiques :

Amendements n° 4 rectifié présenté par Mme Lorho, n° 34 présenté par Mme Ménard et n° 79 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre, vraie ou supposée, ».

Amendement n° 54 présenté par M. Chenu.

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros »

les mots :

« trois ans d'emprisonnement et de 40 000 euros ».

Amendements identiques :

Amendements n° 41 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Larive, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Ressiguiet et Mme Taurine et n° 64 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillat, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Hors nécessité vitale immédiate, aucun acte médical visant à modifier les caractéristiques sexuelles ne peut être effectué sur une personne mineure tant que l'intéressée n'est pas en mesure d'exprimer par elle-même son consentement libre et après avoir reçu une information adaptée à son âge. »

Amendement n° 55 présenté par M. Chenu.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« peut également être prononcée pour une durée »,
les mots :

« ou d'exercer une profession en lien avec la médecine est également prononcée pour une durée au minimum de six mois et ».

Amendement n° 56 présenté par M. Chenu.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Un personnel de santé ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pour le délit mentionné au premier alinéa se voit prononcer une interdiction définitive d'exercer une profession en lien avec la médecine. Si ce dernier est médecin, il est alors radié définitivement de l'ordre des médecins. »

Après l'article 3

Amendements identiques :

Amendements n° 39 rectifié présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Larive, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Ressiguiet et Mme Taurine et n° 69 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillat, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 3, insérer l'article suivant :

À la seconde phrase de l'article L. 311-4 du code de l'éducation, après le mot : « différences », sont insérés les mots : « , de son orientation sexuelle et de son identité de genre ».

Amendement n° 68 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillat, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 3, insérer l'article suivant :

La section 9 du chapitre II du titre I^{er} du livre III de la deuxième partie du code de l'éducation est complétée par un article L. 312-17-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-17-2-1. – Une information consacrée au respect de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de leurs expressions, ainsi que des variations des caractéristiques sexuelles, est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de lutte contre les discriminations prohibées qui s'y rapportent. »

Amendement n° 40 rectifié présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Larive, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Ressiguiet et Mme Taurine.

Après l'article 3, insérer l'article suivant :

La section 9 du chapitre II du titre I^{er} du livre III de la deuxième partie du code de l'éducation est complétée par un article L. 312-17-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 312-17-2-1. – Une information consacrée au respect de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de leurs expressions est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de lutte contre les discriminations à caractère homophobe ou transphobe. »

Amendement n° 58 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Larive, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Ressiguiet et Mme Taurine.

Après l'article 3, insérer l'article suivant :

Le deuxième alinéa de l'article L. 1110-3 du code de la santé publique est complété par les mots : « , ou tenter de dissuader ou d'empêcher des actes visant à un changement de sexe avec le consentement libre et éclairé de la personne ».

Avant l'article 4**CHAPITRE III***(Division et intitulé supprimés)*

Amendement n° 88 présenté par Mme Buffet, Mme Lebon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc.

Rétablir la division et l'intitulé du chapitre III dans la rédaction suivante :

« Chapitre III

« Données relatives à ces pratiques, communication et suivi »

Article 4
(Supprimé)

Amendement n° 67 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois après la promulgation de la présente loi, un rapport présentant un état des lieux sur les besoins humains de la médecine scolaire, en nombre de médecins, d'infirmiers ou de psychologues pour accompagner au mieux les élèves qui rencontrent des difficultés ou sont victimes de discrimination ou de harcèlement eu égard à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Ce rapport identifie par ailleurs les besoins matériels et humains de la médecine scolaire en ce domaine. »

Amendements identiques :

Amendements n° 3 présenté par Mme Buffet, Mme Lebon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc, n° 6 présenté par Mme Lorho et n° 49 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois après la promulgation de la présente loi, un rapport présentant un état des lieux portant sur les pratiques, comportements ou propos répétés prétendant modifier ou réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre revendiquée des victimes. Ce rapport s'accompagne d'éléments chiffrés quant au nombre de personnes concernées chaque année et les moyens permettant de mieux prévenir ces phénomènes, telles que la communication auprès des citoyens et la formation des professionnels de l'éducation nationale, de la

magistrature, de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Il peut faire l'objet d'un débat dans les conditions prévues par les règlements des assemblées parlementaires. »

Après l'article 4

Amendement n° 37 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Larive, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Ressiguier et Mme Taurine.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la lutte contre les abus médicaux liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, notamment dans le cadre des transitions de genre souhaitées. Ce rapport indique notamment la façon de faire évoluer le code de déontologie médicale pour y introduire un principe de non-discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans la prise en charge médicale.

Il peut faire l'objet d'un débat dans les conditions prévues par les règlements des assemblées parlementaires.

Amendement n° 38 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Larive, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Ressiguier et Mme Taurine.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'intégration dans les programmes scolaires et les enseignements visant à l'éducation à la santé et à la sexualité des principes de non-discrimination des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, vraie ou supposée. Ce rapport identifie notamment les évolutions nécessaires du code de l'éducation, les programmes de formation à mettre en œuvre, la possibilité d'interventions en milieux scolaires pour les associations spécialisées et le renforcement des contrôles dans l'ensemble des établissements scolaires, publics et privés, hors et sous contrat.

Il peut faire l'objet d'un débat dans les conditions prévues par les règlements des assemblées parlementaires.

Amendement n° 50 présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'application du décret n° 2010-125 du 8 février 2010 portant modification de l'annexe figurant à l'article D. 322-1 du code de la sécurité sociale relative aux critères médicaux utilisés pour la définition de l'affection de longue durée « affections psychiatriques de longue durée » et à la dépsychiatriation effective du processus de changement de sexe. Ce rapport inclut notamment des préconisa-

tions quant à la simplification des modalités de prise en charge par l'assurance-maladie et la formation des personnels médicaux, administratifs et psychothérapeutes.

En effet, les personnes trans sont particulièrement visées par les « thérapies de conversion » interdites par l'article 1^{er} de la présente loi créant un nouvel article L225-4-13 dans le code pénal, qui ne reposent sur aucun fondement médical ou thérapeutique. La France ayant officiellement retiré l'homosexualité et ce qui était considéré comme des troubles de l'identité de genre de la liste des affections psychiatriques, respectivement en 1981 et en 2010, la dépsychiatisation des parcours trans, actée en droit, l'être en fait.

Ce rapport peut faire l'objet d'un débat dans les conditions prévues par les règlements des assemblées parlementaires.

Amendement n° 65 présenté par Mme Lamia El Aaraje, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 4, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois après la promulgation de la présente loi, un rapport sur le nombre des actes médicaux visant à changer les caractéristiques sexuelles des mineurs et les conditions dans lesquelles la décision d'effectuer ces actes a été prise.

TITRE

interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne

Amendement n° 80 présenté par M. Breton, M. Sermier, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Hetzel, M. de la Verpillière, M. Ramadier, M. Le Fur, M. Thiériot, Mme Bassire et Mme Serre.

Au titre, supprimer les mots :

« ou l'identité de genre ».

Annexes

SAISINES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre l'informant que, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel de loi relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a décidé de se saisir pour avis du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (n° 4406).

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 30 septembre 2021, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi organique, modifié par le Sénat, pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Ce projet de loi organique, n° 4508, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 30 septembre 2021, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Ce projet de loi, n° 4507, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 1^{er} octobre 2021, de M. Jean-Christophe Lagarde, une proposition de loi organique favorisant l'implantation locale des parlementaires.

Cette proposition de loi organique, n° 4509, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 1^{er} octobre 2021, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Cette proposition de loi, n° 4510, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 octobre 2021, de M. Jean-Christophe Lagarde, une proposition de résolution visant à reconnaître le génocide des Kurdes en Irak, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 4512.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 octobre 2021, de M. Pierre Vatin et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à opter pour l'installation systématique et obligatoire de panneaux avertissant de la présence de contrôles automatiques de vitesse, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 4513.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 octobre 2021, de M. Pierre Vatin et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à adapter les délais de récupération automatique des points, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 4514.

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 octobre 2021, de M. Grégory Besson-Moreau, un rapport, n° 4511, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte les dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs.

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 30 septembre 2021, un avis, n° 4502, fait au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le projet de loi de finances pour 2022 (n° 4482).

de M. Jean-Marc Zulesi, Tome I : Première partie (avis) ;

de Mme Sophie Panonacle, Tome II : Écologie, développement et mobilité durables : Protection de l'environnement et prévention des risques ;

de M. Vincent Descoeur, Tome III : Écologie, développement et mobilité durables : Politiques de développement durable ;

de M. Patrice Perrot, Tome IV : Écologie, développement et mobilité durables : Paysages, eau et biodiversité ;

de M. Christophe Arend, Tome V : Écologie, développement et mobilité durables : Transition écologique ;

de M. Damien Pichereau, Tome VI : Écologie, développement et mobilité durables : Transports terrestres et fluviaux ;

de M. David Lorion, Tome VII : Écologie, développement et mobilité durables : Transports aériens ; Contrôle et exploitation aériens ;

de Mme Maina Sage, Tome VIII : Écologie, développement et mobilité durables : Affaires maritimes ;

de Mme Laurianne Rossi, Tome IX : Cohésion des territoires ;

de Mme Sophie Métadier, Tome X : Recherche et enseignement supérieur : Recherche dans les domaines du développement durable, de la gestion des milieux et des ressources.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Conférence des présidents du mardi 5 octobre 2021)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<i>Semaine du Gouvernement</i>			
OCTOBRE			
MARDI 5		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Élection de deux juges suppléants à la Cour de justice de la République. ⁽¹⁾ - Pn Sénat permettant la réélection des juges consulaires dans les tribunaux de commerce (4479, 4504). - Pn interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne (4021, 4501).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 6		À 15 heures : - Prestation de serment de deux juges suppléants à la Cour de justice de la République. - Pn Sénat relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (4240, 4484). - Pn Sénat visant à conforter l'économie du livre (4229, 4499). - Suite Pn interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne.	À 21 h 30 : - CMP Pn visant à protéger la rémunération des agriculteurs (4511). - Suite odj de l'après-midi.

JEUDI 7	À 9 heures : ⁽²⁾ - Pn justice et autonomie en faveur des personnes en situation de handicap (4423, 4500). - Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) lutte contre la disparition des abeilles (4445). - Suite Pn visant à raisonner le développement de l'éolien (2781, 3594). - Pn Sénat visant à créer un ticket restaurant étudiant (4242, 4494). - Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) filière française de production et recyclage de masques de protection sanitaire (4440). - Pn transfert des droits inscrits sur le compte personnel de formation entre titulaires de comptes (2678, 4506). - Pn accompagnement économique et social des parents d'enfant atteint de pathologie grave (4424, 4503).	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
Semaine du Gouvernement			
LUNDI 11		À 16 heures : - Pt loi de finances pour 2022 (première partie) (4482).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 12		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 13		À 15 heures : - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 14	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
 VENDREDI 15	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
Semaine du Gouvernement			
LUNDI 18		À 16 heures : - Débat prélèvement sur recettes au profit de l'UE. - Suite Pt loi de finances pour 2022 (première partie).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 19		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Vote solennel : Pt loi de finances pour 2022 (première partie). - Pt portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 20		À 15 heures : - Suite odj de la veille. - Pt financement de la sécurité sociale pour 2022.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 21	À 9 heures : - Suite Pt financement de la sécurité sociale pour 2022.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

VENDREDI 22	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
SAMEDI 23	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
DIMANCHE 24	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
Semaine du Gouvernement			
LUNDI 25	À 9 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 (seconde partie) : . Justice.	À 15 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Justice (suite) ; . Enseignement scolaire	À 21 h 30 : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Enseignement scolaire (suite) ; . Sport, jeunesse et vie associative.
MARDI 26		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Vote solennel : Pt financement de la sécurité sociale pour 2022. - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Défense ; Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation.	À 21 h 30 : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Défense ; Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (suite).
MERCREDI 27		À 15 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Administration générale et territoriale de l'État ; Sécurités ; Contrôle de la circulation et du stationnement routiers (<i>compte spécial</i>) ; . Immigration, asile et intégration.	À 21 h 30 : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Immigration, asile et intégration (suite).
JEUDI 28	À 9 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Relations avec les collectivités territoriales ; Avances aux collectivités territoriales (<i>compte spécial</i>).	À 15 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Relations avec les collectivités territoriales ; Avances aux collectivités territoriales (<i>compte spécial</i>) (suite) ; . Cohésion des territoires.	À 21 h 30 : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Cohésion des territoires (suite).
VENDREDI 29	À 9 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Action extérieure de l'État ; . Aide publique au développement : Prêts à des États étranger (<i>compte spécial</i>).	À 15 heures : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Aide publique au développement : Prêts à des États étranger (<i>compte spécial</i>) (suite) ; . Recherche et enseignement supérieur ; . Conseil et contrôle de l'État ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; Publications officielles et information administrative (<i>budget annexe</i>).	À 21 h 30 : - Suite Pt loi de finances pour 2022 : . Recherche et enseignement supérieur (suite) ; . Conseil et contrôle de l'État ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; Publications officielles et information administrative (<i>budget annexe</i>) (suite).

(1) Le vote, d'une durée de 30 minutes, aura lieu dans les salons voisins de la salle des séances. La séance ne sera pas suspendue pendant les opérations de vote.

(2) Ordre du jour proposé par le groupe LR.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 2 octobre 2021)

GROUPE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ
(265 membres au lieu de 266)

– Supprimer le nom de Mme Samantha Cazebonne.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 3978

sur l'article 1^{er} de la proposition de loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne (première lecture).

Nombre de votants : 72

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Pour l'adoption : 69

Contre : 0

Groupe La République en marche (268)

Pour : 38

Mme Caroline Abadie, M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Laetitia Avia, Mme Barbara Bessot Ballot, M. Bertrand Bouyx, Mme Anne Brugnera, M. Stéphane Buchou, Mme Céline Calvez, M. Philippe Chalumeau, Mme Fannette Charvier, M. Marc Delatte, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Séverine Gipson, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Sacha Houlié, Mme Célia de Lavergne, Mme Fiona Lazaar, M. Gaël Le Bohec, M. Gilles Le Gendre, Mme Annaïg Le Meur, M. Denis Masségla, M. Ludovic Mendès, Mme Monica Michel-Brassart, M. Adrien Morenas, Mme Florence Morlighem, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, Mme Florence Provendier, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Stéphanie Rist, M. Cédric Roussel, M. Pacôme Rupin, M. Vincent Thiébaut, Mme Huguette Tiegna et Mme Laurence Vanceunebrock.

Non-votant(s) : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 7

Mme Valérie Beauvais, M. Jean-Yves Bony, Mme Virginie Duby-Muller, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot, Mme Nathalie Porte et M. Pierre Vatin.

Abstention : 1

M. Xavier Breton.

Groupe Mouvement démocrate (MODEM) et démocrates apparentés (57)

Pour : 7

M. Erwan Balanant, M. David Corceiro, M. Luc Geismar, M. Brahim Hammouche, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge et Mme Michèle de Vaucouleurs.

Groupe Socialistes et apparentés (29)

Pour : 5

M. Alain David, Mme Lamia El Aaraje, M. Hervé Saulignac, Mme Sylvie Tolmont et M. Boris Vallaud.

Non-votant(s) : 1

M. David Habib (président de séance).

Groupe Agir ensemble (22)

Pour : 4

M. Pierre-Yves Bournazel, M. Christophe Euzet, Mme Aina Kuric et M. Luc Lamirault.

Groupe UDI et indépendants (19)

Groupe La France insoumise (17)

Pour : 2

M. Bastien Lachaud et Mme Danièle Obono.

Groupe Libertés et territoires (17)

Pour : 1

M. Paul Molac.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (15)

Pour : 3

M. Pierre Dharréville, Mme Karine Lebon et M. Jean-Paul Lecoq.

Non inscrits (22)

Pour : 2

Mme Delphine Bagarry et M. Sébastien Chenu.

Abstention : 2

Mme Marie-France Lorho et Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3979

sur l'ensemble de la proposition de loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne (première lecture).

Nombre de votants : 118

Nombre de suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Pour l'adoption : 115

Contre : 0

Groupe La République en marche (268)

Pour : 63

Mme Caroline Abadie, M. Éric Alauzet, M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Laetitia Avia, Mme Françoise Ballet-Blu, M. Belkhir Belhaddad, M. Bertrand Bouyx, Mme Anne Brugnera, Mme Anne-France Brunet, M. Stéphane Buchou, M. Pierre Cabaré, Mme Anne-Laure Cattelot, M. Jean-René Cazeneuve, M. Philippe Chalumeau, Mme Fannette Charvier, Mme Fabienne Colboc, M. François Cormier-Bouligeon,

M. Yves Daniel, M. Marc Delatte, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu, Mme Stella Dupont, Mme Valéria Faure-Muntian, M. Alexandre Freschi, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Guillaume Gouffier-Cha, M. Sacha Houlié, M. Daniel Labaronne, M. Michel Lauzzana, Mme Célia de Lavergne, Mme Fiona Lazaar, M. Gaël Le Bohec, M. Gilles Le Gendre, Mme Annaïg Le Meur, M. Fabrice Le Vigoureux, Mme Martine Leguille-Balloy, M. Denis Masségli, M. Jean François Mbaye, M. Ludovic Mendès, Mme Monica Michel-Brassart, M. Adrien Morenas, Mme Florence Morlighem, Mme Cendra Motin, Mme Catherine Osson, M. Xavier Paluszkiewicz, Mme Zivka Park, M. Hervé Pellois, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Éric Poulliat, Mme Florence Provendier, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Stéphanie Rist, M. Cédric Roussel, M. Pacôme Rupin, M. Laurent Saint-Martin, M. Bruno Studer, M. Sylvain Templier, M. Jean-Louis Touraine, Mme Laurence Vanceunebrock, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 17

Mme Emmanuelle Anthoine, Mme Valérie Beauvais, M. Jean-Yves Bony, M. Jean-Luc Bourdeaux, M. Fabrice Brun, M. Jacques Cattin, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Vincent Descoeur, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Véronique Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Maxime Minot, Mme Nathalie Porte, M. Aurélien Pradié, M. Pierre Vatin, M. Michel Vialay et M. Éric Woerth.

Abstention : 1

M. Xavier Breton.

Groupe Mouvement démocrate (MODEM) et démocrates apparentés (57)

Pour : 5

M. Erwan Balanant, M. David Corceiro, M. Luc Geismar, M. Brahim Hammouche et Mme Élodie Jacquier-Laforge.

Groupe Socialistes et apparentés (29)

Pour : 8

M. Alain David, Mme Lamia El Aaraje, M. Guillaume Garot, Mme Christine Pires Beaune, Mme Isabelle Santiago, Mme Sylvie Tolmont, Mme Cécile Untermaier et M. Boris Vallaud.

Non-votant(s) : 1

M. David Habib (président de séance).

Groupe Agir ensemble (22)

Pour : 7

M. Pierre-Yves Bournazel, M. Christophe Euzet, M. Loïc Kervran, Mme Aina Kuric, M. Luc Lamirault, Mme Patricia Lemoine et Mme Lise Magnier.

Groupe UDI et indépendants (19)

Pour : 3

M. Thierry Benoit, M. Yannick Favennec-Bécot et M. Michel Zumkeller.

Groupe La France insoumise (17)

Pour : 4

M. Bastien Lachaud, Mme Danièle Obono, M. Adrien Quatennens et Mme Sabine Rubin.

Groupe Libertés et territoires (17)

Pour : 3

M. Michel Castellani, M. Charles de Courson et M. Paul Molac.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (15)

Pour : 3

M. Alain Bruneel, M. Pierre Dharréville et Mme Karine Lebon.

Non inscrits (22)

Pour : 2

Mme Delphine Bagarry et M. Sébastien Chenu.

Abstention : 2

Mme Marie-France Lorho et Mme Emmanuelle Ménard.